



Enlevé le 17 janvier et retrouvé mort 5 jours plus tard, toute la vérité n'est pas encore dite sur le décès du chef de chaîne d'Amplitude Fm, dont les obsèques déchirent les membres de la famille.

Le 13 avril dernier, Jean Pierre Amougou Belinga, se présentait devant la Cour d'appel du Centre où il était appelé à comparaître. C'était la deuxième fois que le principal accusé dans l'affaire Martinez Zogo, se présentait devant les juges pour répondre des faits qui lui sont reprochés dans le cadre de l'assassinat de l'animateur et présentateur de l'émission « embouteillages » sur Amplitude Fm. C'est la dernière apparition publique du patron de Vision 4, en attendant la prochaine audience, prévue le 27 avril prochain où l'homme d'affaire et ses avocats tenteront de prouver son innocence dans cette affaire.

Trois mois après le décès de Martinez Zogo, toute la lumière n'est pas encore faite sur cette affaire qui a ému l'opinion publique nationale et internationale. Beaucoup zones d'ombres restent à éclaircir sur le décès de Arsène Salomon Mbani Zogo, enlevé dans la nuit du 17 janvier 2023, et dont le corps mutilé a été retrouvé le dimanche 22 janvier dans une banlieue de la ville de Yaoundé. Avant sa mort, pour de nombreux habitants de Yaoundé, Martinez Zogo était une voix du quotidien, une voix singulière au style incisif et prosaïque, parfois contestée. Dans son émission, il avait pour habitude d'indexer nommément des personnalités haut placées, les accusant de corruption et de malversations.

Interpelé de tout bord à l'annonce de la disparition de l'animateur de radio Martinez Zogo depuis le 17 janvier 2023, le gouvernement sort enfin de son silence à travers un communiqué signé le 20 janvier 2023 par René Emmanuel Sadi, ministre de la Communication. Deux jours après, le corps sans vie de l'animateur vedette de l'émission quotidienne « Embouteillage » est retrouvé en état de décomposition avancée à Ebogo 2, non loin de Soa, dans le département de la Mefou-et-Afamba, région du Centre. Une onde de choc traversait alors le Cameroun avec des résonances à l'internationale jusqu'à aujourd'hui. La société civile camerounaise demande davantage de transparence autour de l'enquête.

Interpellations

Entre le 31 janvier et le 9 février 2023, plus de vingt personnes ont été arrêtées, certaines ayant été depuis relâchées. Le premier coup de filet a eu lieu le 31 janvier, une semaine après la découverte du corps de Martinez Zogo. Des interpellations se sont déroulées au coeur des services secrets camerounais. Interpellations confirmées quelques jours plus tard par un communiqué de la présidence qui néanmoins ne disait rien sur les identités et fonctions des concernés. Mais très vite, dans la presse, des informations les ont présentés comme étant soupçonnés d'avoir enlevé, torturé et exécuté Martinez. Le patron de la Direction générale de la recherche extérieure (**DGRE**), le commissaire divisionnaire Maxime Eko Eko, a alors été mis aux arrêts, ainsi que Justin Danwe, son adjoint.

L'homme d'affaires Jean-Pierre Amougou Belinga est interpellé le 6 février 2023 à son domicile par une escouade de gendarme ainsi que trois de ses collaborateurs. Ils sont conduits au Secrétariat d'Etat à la Défense (Sed). L'enquête conjointe police-gendarmerie conduit également à l'arrestation du colonel à la retraite, Etoundi Nsoe. Autour de 13h, le 9 février 2023, des perquisitions ont lieu au domicile de l'une des trois épouses de sieur Amougou Belinga, dans son bureau à télévision Vision4, ainsi qu'au sein de l'immeuble dit « Ekang ». Lors de ces descentes, plusieurs appareils et documents sont saisis, dont un disque dur et des serveurs utilisés pour l'enregistrement des vidéos de surveillances, ainsi que des enregistreurs.

En date du mardi 14 février 2023, Amougou Belinga et une vingtaine de personnes se présentent devant le tribunal militaire de Yaoundé. C'est aux environs de 22heures que le commissaire du gouvernement va enfin entamer les auditions des suspects. Celles-ci seront suspendues aux alentours de minuit. Mais il faudra encore attendre avant de connaître la suite de ce dossier, le magistrat militaire ayant renvoyé tous les suspects au Sed pour complément d'enquête.

Cependant, le collectif d'avocats de Monsieur Jean-Pierre Amougou Belinga, suspecté comme étant le principal commanditaire de l'enlèvement et de l'assassinat du journaliste **Martinez Zogo**, s'exprime le 16 février 2023 pour la première fois devant la presse à Yaoundé. Conduit par l'ancien bâtonnier Me Charles Tchoungang, le collectif dénonce le harcèlement et la machination dont leur client est victime.

Les avocats continuent de soutenir que leur client n'est pas impliqué dans le sort funeste de Martinez Zogo, et qu'il serait lui-même victime d'un vaste complot.

Obsèques

Les enquêtes sont désormais menées par une commission mixte police-gendarmerie annoncée par le Secrétaire général de la présidence Ferdinand Ngoh Ngoh et conduites au secrétariat d'État à la défense où les suspects sont gardés à vue. Un mois d'enquêtes préliminaires plus tard, après des auditions devant le commissaire du gouvernement près le tribunal militaire de Yaoundé, le juge d'instruction a prononcé des inculpations formelles le 04 mars 2023. Le patron du groupe l'Anecdote Jean Pierre Amougou Belinga est inculpé pour complicité de torture par aide alors que le patron du contre-espionnage camerounais Maxime Eko Eko, son directeur des opérations Justin Danwé et une dizaine des commandos ont été mis sous mandat de dépôt à la prison principale de Yaoundé Kodengui.

D'autres présumés ont été relaxés ce même jour. Pendant que les inculpés méditent leur sort à la prison principale de Kodengui, quelques membres de la famille du défunt annonce un programme des obsèques sans associer la compagne de Martinez et ses ayants -droit. La famille était divisée sur ce prétendu programme funèbre au point de susciter les réactions des avocats des parties notamment ceux de Jean Pierre Amougou Belinga qui s'insurgent contre le retrait de la dépouille de Martinez Zogo pendant que les procédures judiciaires restent en cours. Pendant que la phase d'instruction poursuit son cours, le consortium d'avocats de l'homme d'affaire a introduit un dossier en appel pour une liberté provisoire sous caution à la chambre d'instruction de la cour d'appel du Centre. En vain.

Mutations
